

Projet d'implantation du terminal méthanier Énergie Cacouna

Dossier : 6211-05-005

Compte rendu de la période d'information et de consultation publiques du 22 février au 8 avril 2006

La période d'information et de consultation publiques concernant le *Projet d'implantation du terminal méthanier Énergie Cacouna par TransCanada Pipelines Limited et Petro-Canada* a pris fin le 8 avril 2006. Conformément au mandat qui lui a été confié le 9 février 2006 et en vertu des articles 11 et 12 du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 22 février au 8 avril 2006, le dossier complet de la demande du certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

Le promoteur, TransCanada Pipelines Limited et Petro-Canada, propose de construire un terminal d'importation de gaz naturel liquéfié (GNL) dans la paroisse de Saint-Georges-de-Cacouna, à environ 15 km au nord-est de Rivière-du-Loup. Le projet comporterait les infrastructures suivantes : un terminal récepteur comprenant un quai d'environ 22 mètres de largeur et de 60 mètres de longueur avec bras de déchargement, des ducs-d'albe d'amarrage et de réception, des digues déflectrices de glace ainsi qu'une jetée sur chevalets s'avancant sur environ 350 mètres dans le fleuve Saint-Laurent à partir de la rive ; deux réservoirs de stockage de GNL d'une capacité de 160 000 mètres cubes chacun, avec la possibilité d'en aménager un troisième ; des installations de regazéification ; une usine de production d'azote et d'autres installations connexes. Ces infrastructures permettraient d'expédier une quantité moyenne annuelle de 500 millions de pieds cubes par jour de gaz naturel. Le promoteur prévoit que la fréquence des livraisons par méthanier serait à tous les quatre à six jours. Par ailleurs, deux autres projets liés aux installations et qui seraient entrepris séparément, et non par le présent partenariat, consisteraient à la réalisation d'un gazoduc et d'une ligne de transport d'électricité.

Le coût du projet est estimé à 700 millions de dollars, excluant les coûts associés aux méthaniers et aux remorqueurs. Les travaux de construction seraient échelonnés sur une période de trois ans, soit de décembre 2006 à décembre 2009.

(Extrait du communiqué émis le 22 février 2006)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies lors de la période d'information et de consultation publiques proviennent d'informations colligées lors de la séance d'information, lors de conversations téléphoniques ou à la lecture de correspondances ou de messages électroniques adressés au BAPE et des registres déposés dans les centres de consultation.

La procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement

- L'étape à laquelle se trouve le projet dans la procédure ;
- l'objectif et le déroulement de la séance d'information ;
- le rôle du BAPE dans la procédure ;
- le contenu et la façon de déposer une demande d'audience publique ;
- les critères dont se sert le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour décider s'il y aura audience publique ou non (nombre de demandes nécessaires) ;
- le déroulement d'une audience publique ;
- la préparation et le dépôt d'un mémoire en vue d'une possible audience publique ;

- les responsabilités des gouvernements provincial et fédéral quant à l'élaboration de la directive et de l'étude d'impact ainsi que le suivi environnemental ;
- la consultation de la population relativement à la directive ;
- l'arrimage entre les deux gouvernements quant au traitement du dossier relativement à l'*Entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale* ;
- la disponibilité des avis émis sur la directive et des documents techniques demandés lors de la consultation.

Le projet

- Les compétences des rédacteurs et le choix des spécialistes pour la réalisation de l'étude d'impact ;
- la justification du projet ;
- l'échéancier des travaux de construction ;
- la création d'emplois (les domaines d'emplois recherchés, la formation du personnel, les avantages sociaux et les conditions de travail) ;
- l'approvisionnement en biens et services ;
- la localisation du projet et les autres sites possibles étudiés ;
- la localisation du bassin de traitement des eaux usées ;
- les responsabilités du promoteur lors de la fin de l'exploitation (la décontamination du sol et le démantèlement des installations) ;
- la nécessité d'inclure le gazoduc dans l'évaluation actuelle du projet ;
- les délais pour l'obtention des permis ;
- la conformité du projet aux objectifs environnementaux et politiques gouvernementales.

Les impacts

- Les impacts sur le paysage et l'évaluation que le promoteur en a fait ;
- les impacts sur le tourisme et les mesures de compensation prévues ;
- les impacts sociaux et les mesures de compensation prévues ;
- les impacts sur le milieu naturel et les mesures de compensation prévues ;
- la restauration et la mise en valeur des milieux humides et les mesures de compensation prévues.

L'énergie

- La clientèle visée par le projet ;
- le marché ciblé ;
- la distribution du gaz naturel ;
- les avantages du gaz naturel liquéfié par rapport aux autres sources d'énergie ;
- la possibilité d'attendre la Politique énergétique du gouvernement du Québec avant de prendre une décision sur la nécessité d'un terminal méthanier à Cacouna ;
- la nécessité ou non au Québec et au Canada du gaz naturel liquéfié (GNL) ;
- la nécessité ou non au Québec et au Canada de s'approvisionner à l'étranger en GNL.

La sécurité publique

- Les accidents passés ;
- la zone d'exclusion prévue dans le projet ;
- le périmètre de sécurité autour des méthaniers lors de la navigation et à l'amarrage ;
- les effectifs prévus en cas d'urgence et les ententes prévues avec la municipalité ;
- les moyens pour alerter la population en cas d'accident ;
- les scénarios d'accidents.

Les autres préoccupations

- L'Entente financière concernant les taxes municipales et les services d'urgence ;
- l'Entente avec la Première Nation malécite de Viger ;
- les avis formulés dans les mémoires de l'assemblée des Premières nations du Québec et du Labrador ;
- l'implication du Centre local de développement de la région dans le projet ;
- le budget prévu pour la mise en valeur du milieu (exemples : les aménagements touristiques et naturels) ;
- l'intention du gouvernement fédéral quant à la protection du béluga et de son habitat près du port de Cacouna.

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE ainsi que dans les centres de consultation suivants :

Centre	Adresse
Biblio-Cacouna	420, rue du Couvent, Saint-Georges-de-Cacouna
Bibliothèque municipale Françoise-Bédard	67, rue du Rocher, Rivière-du-Loup
Bibliothèque de l'Isle-Verte	136, rue Saint-Jean-Baptiste, L'Isle-Verte
Bureau municipal de Saint-Georges-de-Cacouna	415, rue Saint-Georges, Saint-Georges-de-Cacouna

Le site Internet

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Internet du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Date	Quotidien	Hebdo régional
26 février 2006		<i>Le Saint-Laurent/Portage</i>
26 février 2006		<i>Journal Info-Dimanche</i>
27 février 2006	<i>La Presse</i>	
27 février 2006	<i>Le Soleil</i>	
5 mars 2006		<i>Le Saint-Laurent/Portage</i>
5 mars 2006		<i>Journal Info-Dimanche</i>

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Date	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
22 février 2006 Annonce du début de la période d'information et de consultation publiques	Les quotidiens, les hebdos et les médias électroniques de l'ensemble de la province de Québec	395	Site du BAPE
20 mars 2006 Rappel de la tenue de la séance d'information	Les quotidiens, les hebdos et les médias électroniques de l'ensemble de la province de Québec	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas

La séance d'information

Date	Le mardi 21 mars 2006 à 19 h 30
BAPE : Animation	Jean-Sébastien Fillion, conseiller en communication
Accueil et prise de notes	Marie-Ève Fortin, analyste Julie Olivier, conseillère en communication Linda St-Michel, analyste
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Yves Rochon, chargé de projet
Promoteur	Mario Cantin, Golder et Associés Carl Lussier, Petro-Canada John Van Der Put, TransCanada Pipelines Limited
Assistance	200 personnes
Durée	3 heures 45 minutes

Les relations de presse

Des échanges avec des journalistes de la presse écrite et électronique ont eu lieu. Ces échanges avaient pour objectif de préciser le rôle du BAPE, le but de la séance d'information et l'étape à laquelle se trouvait le projet. Le 21 mars 2006, deux entrevues ont été accordées à la station radiophonique CIEL-FM de Rivière-du-Loup relativement au processus de consultation publique du BAPE et à la séance d'information qui avait lieu le soir même.

La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long de la période d'information et de consultation publiques. Le projet a fait l'objet d'une importante couverture entre autres dans les quotidiens *Le Soleil* et *Le Journal de Québec*, dans les hebdomadaires *Info-Dimanche* et *Le Saint-Laurent/Portage* ainsi que dans les sites Internet *Cyberpresse.ca* et *Radio-Canada.ca*. Les stations radiophoniques CJBR-FM (Rimouski), CIEL-FM (Rivière-du-Loup) et CFVD-FM (Dégelis) ont aussi fait mention du projet ainsi que la station de télévision CIMT (TVA) de Rivière-du-Loup.

La tenue de la séance d'information, la description du projet, les coûts et l'échéancier du projet, les impacts appréhendés et les mesures d'atténuation, les coordonnées des centres de consultation temporaires ouverts dans le milieu pour la durée du mandat, la possibilité de faire une demande d'audience publique ainsi que la date limite pour le faire sont des éléments qui ont été repris dans ces médias.

La participation des autochtones

À la lecture du dossier, nous avons constaté que la Première Nation Malécite de Viger pouvait être concernée par les activités du *Projet d'implantation du terminal méthanier Énergie Cacouna*.

Une lettre du président du BAPE annonçant le début de la période d'information et de consultation publiques a été envoyée aux membres du Conseil de bande de cette communauté.

Québec, le 13 avril 2006

Julie Olivier, conseillère en communication, chargée du dossier

En collaboration avec Marie-Ève Fortin et Linda St-Michel, analystes